

**Conseil de Paris**

Séance de septembre 2014

**Vœu de l'exécutif en réponse aux vœux n°74, 75 & 76 du groupe écologiste de Paris, des groupes UMP et UDI/Modem et de Danielle Simonnet****Relatifs à la Commission du Vieux Paris**

Considérant la contribution majeure de la Commission du Vieux Paris aux réflexions historiques, scientifiques et politiques sur les transformations de notre ville depuis sa création en 1897 ;

Considérant la nécessité d'une expertise indépendante, pluraliste et actualisée sur les questions patrimoniales permettant d'éclairer la décision publique;

Considérant l'attachement des Parisiens au patrimoine architectural, paysager et botanique de notre ville et l'intérêt manifesté pour les recherches et débats en la matière ;

Considérant les actions menées par la Ville de Paris depuis 2001 en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine parisien ;

Considérant la nomination par la Maire de Paris d'une personnalité expérimentée et reconnue en la personne de Bernard Gaudillère pour présider la Commission du Vieux Paris ;

Considérant la lettre de mission qui lui a été adressée, par laquelle la Maire de Paris réaffirme les missions historiques d'observatoire, d'expertise et de conseil de la Commission du Vieux Paris, et son souhait de voir son action élargie et renforcée en matière de conseil sur les grands enjeux contemporains et l'accompagnement en amont des projets ;

Considérant l'appui central que devra être la Commission du Vieux Paris pour permettre de relever collectivement les défis de la ville de demain dans le respect du patrimoine qui nous a été légué, qu'il s'agisse des progrès à réaliser en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de l'adaptation du bâti ancien dans le cadre du développement d'une ville durable et écologique, ou de la prise en compte des besoins de nos concitoyens notamment en matière de construction de logements ;

Considérant la désignation par le Conseil de Paris de ses quatorze représentants en mai dernier ;

Considérant le maintien des statuts de la Commission du Vieux Paris, tels qu'institués en 2003 par la délibération 2003 DAC 373 et amendés en 2011 par la délibération 2011 DAC 833, et la reconduction de son Secrétaire général ;

**Sur proposition de l'exécutif, le conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Maire de Paris nomme d'ici au 15 octobre 2014 les quarante personnalités qualifiées siégeant à la Commission du Vieux Paris et convoque la première séance de la commission dans le mois qui suit ;**
- **Que dès cette première séance, la Commission du Vieux Paris entame la redéfinition de ses règles de fonctionnement, suite aux propositions de son Président ;**
- **Que la Commission du Vieux Paris puisse se saisir et transmettre à la Maire de Paris toute proposition, avis ou vœu concernant les sujets ayant trait au patrimoine à Paris, conformément à l'article 7 de ses statuts ;**
- **Que la Commission du Vieux Paris puisse désormais accompagner dès la phase de programmation les porteurs de projets privés et publics sur les enjeux patrimoniaux afin d'assurer un développement harmonieux du territoire parisien ;**

- Qu'à ce titre elle soit associée chaque fois que nécessaire aux jurys de concours ;
- Que la Commission du Vieux Paris puisse régulièrement faire part à la Maire de Paris de ses contributions sur les enjeux structurants pour la ville de demain, comme la mise en accessibilité du bâti ancien pour les personnes à mobilité réduite ou son adaptation dans le cadre du développement d'une ville durable et écologique, dans le respect du patrimoine qui nous a été légué ;
- Que les comptes rendus de ses débats soient rendus publics, via le site de la Mairie de Paris ;
- Que les vœux qu'elle aura émis fassent l'objet d'une publication au Bulletin municipal officiel, comme le prévoit l'article 6 de ses statuts ;
- Que la Commission du Vieux Paris rende compte annuellement de ses travaux devant le Conseil de Paris ;
- Qu'un point d'étape à mi mandature, sous la forme d'un débat au Conseil de Paris, permette de dresser un premier bilan du fonctionnement de la commission et de prévoir d'éventuelles adaptations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Jullien', written in a cursive style. Below the signature is a short horizontal line.